



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Policiers auxiliaires

Question écrite n° 4252

Texte de la question

M. Robert Poujade demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, s'il envisage de créer une école ou un centre spécialement destiné à la formation des policiers auxiliaires.

Texte de la réponse

Trois nouveaux établissements auront pour vocation, à partir du mois d'octobre 1993, de former exclusivement les policiers auxiliaires (PA). Il s'agit du centre de formation de la police de Toulouse (92 PA à partir d'octobre prochain, 112 à 120 PA à partir d'avril 1994), de la caserne Auvar à Nice (100 PA à partir de décembre 1993) et de l'École nationale de police de Draveil (300 PA à partir de juin 1994). En outre, le centre de formation de la police de Sancerre d'une capacité d'accueil de 90 PA, continuera à former uniquement des policiers auxiliaires, d'autres établissements tels que les écoles nationales de police (ENP) de Fos-sur-Mer, Saint-Malo, Sens formant à la fois des gardiens de la paix et des policiers auxiliaires.

Données clés

Auteur : [M. Poujade Robert](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4252

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2173

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3085